

Réunion des représentants de proximité de l'antenne de Côte d'Azur

Jeudi 6 juin 2019

Présents : Isabelle Staes, Maryline Camacho, Laurence Collet, Jean Bernard Vitiello, Pascal Martin et Pierre olivier Casabianca

Festival de cannes (Karine Bellifa et Olivier Theron présents sur ce point)

La direction se dit « très très satisfaite de la couverture du Festival de Cannes ». La direction du numérique souligne que l'audience a été multipliée par dix sur les sites. Elle se félicite de l'expérimentation des moyens partagés entre Marseille et Cote d'Azur. Exemple cité : 158000 vues sur Instagram ainsi que la fausse star qui a fait le buzz !

Le rédacteur en chef affirme qu'un quart du jt, (en ne comptant pas la locale), était consacré au festival de Cannes, soit 4 minutes sur 16 le soir. Il estime que chaque année, on en faisait trop et que cette année on a été présent, pas sous-représenté, sur Cannes.

Les rp rapportent une insatisfaction des équipes de cannes sur la préparation, l'organisation, le management sur place. De plus, ils regrettent que ces mauvaises conditions de travail aient abouti à des problèmes de tournage (images floues, tremblantes, à contrejour et problèmes de son : la direction répond que nous pouvons toujours faire mieux !)

Les rp soulignent qu'un salarié sans formation mojo a tourné en mojo.

La direction affirme avoir le même objectif de qualité sur le web et sur le linéaire, ce que nous avons contredit sur le champ !

La direction estime de son côté que la réunion rp n'est pas un lieu pour parler d'éditorial et donc interdit toutes les remarques sur les choix des sujets et la façon de les traiter. Les RP prennent acte de cette impossibilité de dialogue. Une réunion de débriefing devrait être planifiée par le rédacteur en chef.

Les rp soulignent que sur les 26 jt de la période du festival, la couverture a été en moyenne de 3 minutes 30, avec seulement trois invités sur la période, et la reprise de reportage du national. Cette couverture est très insuffisante.

Les rp soulignent la contradiction entre le discours de la direction et la réalité : Sur 23 articles du web, 18 concernaient le cinéma et les people, sur 40 posts Instagram, 29 concernaient les people et les soirées, alors que la direction avait affirmé vouloir miser sur le numérique pour faire de l'hyper proximité !

La direction affirme être satisfaite du résultat et qu'il n'y aura pas plus d'équipe sur le linéaire en 2020.

Les RP regrettent enfin que deux reportages aient été réalisés sur la marque de glace Magnum, ce qui est déontologiquement inacceptable.

La direction en prend simplement note !

La situation à la locale

La drh explique que tous les collaborateurs concernés ont été reçus et que la direction est très attentive à l'évolution de la situation. La psychologue de FTV a été saisie.

La direction ajoute qu'elle ne tolérera aucun geste ou paroles inappropriés des uns ou des autres. Tout dérapage se réglera sur le terrain disciplinaire et sera sanctionné.

Les RP préconisent une réunion entre les collaborateurs concernés afin d'apaiser les tensions qui sont toujours fortes.

La direction se montre favorable au dialogue mais souhaite aussi en discuter avec le manager de la locale.

Vapoteuse

L'usage de la vapoteuse est interdit dans les mêmes conditions que la cigarette. On ne peut pas fumer dans les locaux, ni vapoter !

Pour ce qui est des pauses cigarettes/vapoteuse/café, elles sont autorisées sans temps précis, à condition que cela ne soit pas préjudiciable au bon fonctionnement du service. (La **législation indique une possibilité de pause de 20 min toutes les 6 h, soit 6 à 7 min toutes les 2 h**)

Vidéos en sous-emploi

Les techniciens vidéo se plaignent que des RC et des RTT soient posés par les responsables du planning sans les consulter au préalable. Ils se retrouvent certaines semaines avec seulement deux jours de travail, et sont inquiets pour leur planification de cet été, période où l'activité est moindre !

Les RP demandent encore une fois aux planificateurs de prévenir les intéressés avant de leur imposer des jours de repos, afin d'organiser au mieux leur vie personnelle !

Poste de scripte

Un poste de scripte est vacant. La direction ne souhaite pas le supprimer mais ne donne pas de date pour sa mise en consultation.

La direction pourrait mettre le poste en consultation une fois que les nouveaux métiers auront été négociés.

De nombreux postes sont toujours gelés à France 3 Côte d'Azur. La direction réfléchit à en redéployer certains sur le service numérique.

Impôts

L'écart entre le salaire net annuel et le salaire à déclarer aux impôts n'est pas nouveau. Le salaire à déclarer comprend : la CSG et la CRDS imposable, la part patronale de la mutuelle, la part salariale de la mutuelle, si le salarié a une option famille.

A ce calcul, il faut également ajouter les primes de repas. Seulement 6,20 euros n'est pas imposable.

Les salariés paient donc des impôts sur de l'argent qu'ils n'ont pas perçu et sur les prime repas (indemnité repas en zone résidence est non imposable)

La prime repas du samedi et dimanche quand la cantine est fermée est imposable au-delà de 6 euros 20 perçu !!!

Stage de MANAGEMENT

D'après la direction tous les managers doivent effectuer un stage de management. Ils sont obligés de le faire. Suivant les contraintes du service, le cursus de formation peut prendre plus ou moins de temps.

Certains managers n'ont pas encore validés tous les modules. Ils devront le faire avant la fin de l'année.

Déménagement

La Métropole NCA a lancé un appel d'offre pour construire 30.000 m2 de bâtiments, sur l'îlot des maraichers, derrière le commissariat de police des Moulins, à Nice.

France TV a rencontré les services de la métropole pour pouvoir s'inscrire dans le projet.

A l'heure actuelle, le projet n'est pas avancé car le groupe de promoteurs n'a pas encore été choisi par la métropole. Ces promoteurs devront ensuite voir si le projet de France TV peut s'insérer dans leurs constructions.

Concernant le déménagement à la Victorine, ce projet est encore moins abouti que celui des Moulins.

La direction affirme que les RP seront prévenus dès que le dossier évoluera.

Pont de l'ascension

Pour des raisons budgétaires et pour des raisons d'organisation, la direction a décidé que lors des 4 jours du pont de l'ascension, les JTs ont été piloté par Marseille.

La direction rappelle que chaque année, Antibes et Marseille pilotent le même nombre de JTs.

Handicap

Pour ne pas être pénalisé financièrement, les entreprises doivent employer au moins 6% de travailleurs handicapés.

A France 3 Côte d'Azur, la direction nous a indiqué que ce taux est de 9,09%. La direction rappelle d'ailleurs que dans le cadre de la diversité, la direction de FTV s'est engagée à agir en faveur du handicap. Elle encourage les travailleurs handicapés à monter des dossiers pour faire reconnaître leur handicap.

Prochaine réunion le 4 Juillet